



2017-04-11

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 avril 2017 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M<sup>me</sup> CLAUDETTE MOLLOY  
M. PIERRE BOIVIN**

**M<sup>me</sup> CAROLE LADOUCEUR**

**M<sup>me</sup> CHRISTINE RICHER**

**FORMANT QUORUM** et siégeant sous la présidence de la Mairesse, **M<sup>me</sup> JOSÉE SIMON**  
Le Directeur Général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI** est aussi présent.

**MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION**

**Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte**

**ORDRE DU JOUR**

- ❖ Adoption de l'ordre du jour
- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2017
- ❖ Correspondance
- ❖ Période de questions d'ordre général
- ❖ **Résolutions :**
  - Embauche d'un pompier
  - Rabais de taxes sur les carburants
  - Renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Namur pour la cueillette des ordures et matières recyclables
  - Terrain contaminé – Phase III
  - Impasse Claude-Dagenais
  - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
  - Embauche en administration
  - Rallye Défi éditions 2018-2021
- ❖ **Finance :**
  - Rapport des dépenses autorisées par le Directeur général
  - État provisoire des recettes et des dépenses
  - Approbation des comptes payables
- ❖ Affaires nouvelles
- ❖ Période d'intervention des membres du conseil
- ❖ Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- ❖ Levée de la séance

\*\*\*\*\*

**2017-04-071 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé M<sup>me</sup> Carole Ladouceur

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adopté

**2017-04-072 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier a remis copie du procès-verbal de la séance du 14 mars 2017, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ladouceur

QUE Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2017 soit approuvé, tel que déposé.

Adopté



## PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

### **2017-04-073 EMBAUCHE D'UN POMPIER**

CONSIDÉRANT que monsieur Clément Larivière, domicilié à St-Émile-de-Suffolk, désire faire partie du service incendie ;

CONSIDÉRANT que la brigade du service d'incendie St-Émile-de-Suffolk - Lac-des-Plages doit avoir un nombre minimum de pompiers ;

CONSIDÉRANT que l'embauche de monsieur Larivière a été acceptée par la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk lors de la séance du 13 mars 2017 ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE Monsieur Clément Larivière soit embauché comme pompier volontaire de la brigade St-Émile-de-Suffolk – Lac-des-Plages.

QUE La Municipalité de St-Émile-de-Suffolk soit autorisée à procéder à l'affichage et au recrutement de pompiers volontaires afin de compléter la brigade.

Adopté

### **2017-04-074 RABAIS DE TAXES SUR LES CARBURANTS**

CONSIDÉRANT que selon la Loi concernant la taxe sur les carburants, une réduction de la taxe est appliquée aux essenceries situées aux abords de la frontière ontarienne ;

CONSIDÉRANT que les commerçants de notre région, plus particulièrement à ceux qui sont situés à plus de vingt (20) kilomètres de la frontière, sont pénalisés par cette Loi ;

CONSIDÉRANT que notre municipalité en fait partie comme plusieurs autres dans la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudette Molloy

QUE Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages demande au gouvernement une réévaluation de cette réduction afin de ne pas créer d'injustice et de ne pas diriger nos résidents dans les grands centres urbains afin de faire l'achat d'essence.

Adopté

### **2017-04-075 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITE DE NAMUR POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES ET MATIERES RECYCLABLES**

CONSIDÉRANT que l'entente inter municipale pour la cueillette des ordures et matières recyclables par la Municipalité de Namur pour la Municipalité de Lac-des-Plages devra être renouvelée en 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler ladite entente avec la Municipalité de Namur ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Christine Richer

QUE Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages propose de renouveler cette entente pour une période de cinq (5) ans, soit de 2018 à 2022.

QUE Les modalités du contrat antérieur demeurent inchangées, sauf en ce qui a trait au respect de la procédure de cueillette des matières résiduelles par les conducteurs. Advenant le non-respect de ladite procédure, la Municipalité de Lac-des-Plages se réserve le droit de mettre fin à l'entente.

QUE Madame la Mairesse et Monsieur le Directeur général / Secrétaire trésorier soient mandatés à titre de signataire de cette entente contractuelle entre la Municipalité de Lac-des-Plages et la Municipalité de Namur.

Adopté

### **2017-04-076 TERRAIN CONTAMINE – PHASE III**

CONSIDÉRANT l'évaluation environnementale – Phase I et II, du terrain de la plage municipale, réalisée par Northex environnement ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Northex environnement pour la réalisation de la phase III ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE L'offre de service de Northex environnement pour la réalisation de la Phase III – évaluation environnementale du terrain de la plage municipale, au montant de 12 375 \$, plus taxes.

Adopté



#### **2017-04-077 IMPASSE CLAUDE-DAGENAIS**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 21 novembre 2016, de la part de Madame Ghislaine Desjardins et MM. Gilles Bourgoïn et Fernand Chalifoux, pour céder les lots 5 441 956, 5 441 957 et 5 152 598 à la Municipalité de Lac-des-Plages, afin que ces lots deviennent le prolongement du chemin impasse Claude-Dagenais ;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le Directeur des travaux publics et son rapport à cet égard ;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 96-06 relatif aux exigences à l'acquisition des chemins privés par la municipalité ;

CONSIDÉRANT les impacts d'ajouter une section de chemin en gravier en prolongement d'un chemin pavé ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ladouceur

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages informe Madame Ghislaine Desjardins et MM. Gilles Bourgoïn et Fernand Chalifoux, qu'elle décline l'offre d'acquérir les lots 5 441 956, 5 441 957 et 5 152 598.

Adopté

#### **2017-04-078 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUEBEC**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-des-Plages a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Christine Richer

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté

#### **2017-04-079 EMBAUCHE EN ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-03-065 autorisant l'affichage d'un poste de secrétaire réceptionniste pour un remplacement temporaire, à durée indéterminée, avec possibilité d'être sur une liste de rappel ;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont eu lieu les 6 et 7 avril avec les candidates ayant les qualifications requises ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ladouceur

QUE L'embauche de Madame Marianne Mc Dougal soit autorisée comme secrétaire réceptionniste pour un remplacement temporaire, à durée indéterminée, avec possibilité d'être inscrite sur une liste de rappel.

QUE La Mairesse soit mandatée à signer le contrat d'embauche.

Adopté



**2017-04-080 RALLYE DÉFI – ÉDITIONS 2018-2021**

CONSIDÉRANT la visibilité qu'apporte un tel événement et des retombées touristiques qui en découlent, car des participants de plusieurs parties du Canada y participent ;

CONSIDÉRANT le succès des éditions des dernières années de l'événement et la demande du promoteur à l'effet de prolonger l'entente jusqu'en 2021 ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudette Molloy

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages autorise le Club Auto Sport Défi inc à utiliser le chemin Sioui et le chemin d'accès aux ressources menant à la réserve Papineau-Labelle pour toutes les années de la durée de l'entente.

QUE Madame Josée Simon, Mairesse, soit mandatée à négocier et signer le protocole d'entente à intervenir dans le cadre de cette activité.

QUE Cette entente soit valide pour les éditions 2018-2019-2020-2021.

Adopté

**RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :**

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en mars 2017, pour étude et considération.

**ÉTAT PROVISoire DES RECETTES ET DES DÉPENSES**

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire provisoire des recettes et des dépenses, tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2017. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

**2017-04-081 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ladouceur

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 17 828,95 \$, apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 30 408,64 \$, apparaissant à la liste datée du 11 avril 2017 soit approuvé.

Adopté

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR**

**2017-04-082 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carole Ladouceur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 21 h 1.

Adopté

---

Josée Simon  
Mairesse

---

Denis Dagenais  
Directeur général / secrétaire-trésorier